

Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 115^e session les 6 et 7 juillet 2021, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Louise Mushikiwabo.

Le Conseil permanent a observé une minute de silence à la mémoire du Président de la République du Tchad, S.E. M. Idriss Déby Itno, mort au combat le 20 avril, en saluant son engagement en faveur de la Francophonie et pour la sécurité de son pays et la stabilité de la région. Le Conseil permanent a également observé une minute de silence à la mémoire du Président d'Haïti, S.E. M. Jovenel Moïse, assassiné le 7 juillet 2021 à son domicile.

Il a en outre rendu hommage à S.E. M. Didier Ratsiraka, ancien Président de la République de Madagascar, décédé le 28 mars, à S.E. M. Anerood Jugnauth, ancien Président de la République de Maurice, disparu le 3 juin, et à M. Hamed Bakayoko, Premier ministre de Côte d'Ivoire, décédé le 10 mars 2021.

CPF-115/2021/D1144 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de sa 115^e session.

CPF-115/2021/D1145 : Rapports des 112^e, 113^e et 114^e sessions du CPF

Le Conseil permanent adopte les rapports de ses 112^e, 113^e et 114^e sessions, tenues respectivement les 4 et 5 novembre 2020, en session ordinaire, et les 22 février et 3 juin 2021, en sessions extraordinaires.

CPF-112/2020/D1146 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Prenant acte du rapport de la Secrétaire générale, le Conseil permanent soutient le plaidoyer et les actions menés en faveur de la démocratie, des droits et libertés ainsi que de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone, et appelle au dialogue pour surmonter les crises et conflits dans tous les pays et régions en proie à des difficultés.

À la suite des actes terroristes récemment commis dans l'espace francophone, le Conseil permanent condamne fermement ces violences et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays qui en ont été victimes.

Le Conseil permanent condamne fermement l'assassinat du Président de la République d'Haïti, S.E. M. Jovenel Moïse, et adresse ses condoléances aux proches du Président et aux Haïtiens. Il exprime ses plus vives préoccupations quant à la situation en Haïti, sur laquelle cet assassinat jette une lumière crue. Dans cette circonstance, il appelle les Haïtiens au plus grand calme et à la préservation de la sécurité et des institutions de l'Etat de droit. La veille de ce crime odieux, le CPF avait réitéré ses appels à toutes les parties prenantes haïtiennes pour qu'elles s'engagent avec responsabilité dans un dialogue constructif, pour envisager une sortie de crise, avec notamment la tenue d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives. Il avait également rappelé sa disponibilité à accompagner ce pays et encouragé l'OIF à amplifier ses efforts pour contribuer à sortir Haïti de cette crise, notamment en appuyant un tel dialogue.

Le Conseil permanent a suivi l'intervention de S.E.M. Félix Mbayu, Ministre Délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures de la République du Cameroun, qui a présenté la situation dans son pays, mettant en exergue à la fois les causes de la crise dans les régions

du Nord-Ouest et Sud-Ouest et les actions menées par les autorités camerounaises pour un règlement de cette crise, en particulier avec la tenue du Grand dialogue national en 2019 et les mesures prises en suivi. Le CPF salue les initiatives déployées par les autorités camerounaises et les encourage à les poursuivre en vue de la résolution durable de la crise. Le Conseil permanent encourage également l'OIF à poursuivre son accompagnement en vue d'une sortie de crise durable, en lien avec les autres partenaires internationaux et régionaux.

S'agissant du Mali, pays suspendu des instances de la Francophonie depuis le 3 juin 2021 à la suite du coup d'Etat survenu fin mai, le Conseil permanent réitère son appel aux autorités maliennes à poursuivre leurs efforts dans le cadre de la conduite d'une transition inclusive en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel de manière pérenne, et à renforcer l'ouverture démocratique, en particulier par une représentation renforcée des femmes au sein des organes de la transition et dans la reconstruction du pays. Il appuie l'accompagnement envisagé par l'OIF, notamment le déploiement d'une expertise pour soutenir la réforme constitutionnelle et la consolidation du dispositif juridique des élections.

Le Conseil permanent, saluant la tenue des élections législatives anticipées en Arménie à l'occasion desquelles l'OIF a déployé une mission électorale de la Francophonie, réitère la grande attention qu'il porte aux processus électoraux et soutient l'accompagnement déployé par l'OIF dans ce domaine, en formant le vœu que ces scrutins contribuent au renforcement de la démocratie et de la cohésion nationale dans tous les pays concernés.

S'agissant des questions économiques, le Conseil permanent salue l'organisation, le 29 juin 2021, d'une conversation sur le thème « *La Francophonie au service du développement économique* », qui a mis en lumière les opportunités de l'espace francophone. A cet égard, il apprécie la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie, adoptée par la 37^e session de la CMF en novembre 2020, qui vise à faire de la coopération économique un axe majeur des relations et de l'action de la Francophonie et un levier de la dynamisation de l'espace économique francophone et d'inclusion des populations les plus vulnérables ainsi qu'à positionner la Francophonie comme un moteur, un catalyseur et un facilitateur d'une coopération économique et solidaire, dans le contexte de transformation imposé par la crise sanitaire de la Covid-19 qui continue d'affecter le monde. Il salue les projets-phares menés dans cette perspective afin de renforcer les compétences numériques et en termes de gestion d'entreprise ainsi que l'employabilité des femmes et des jeunes, et attend avec grand intérêt le déploiement de la première mission économique et commerciale, du 11 au 20 octobre 2021, au Vietnam et au Cambodge, qui vise à mettre en relation des entreprises de pays francophones.

Par ailleurs, toujours préoccupé par la pandémie de la Covid-19, le Conseil permanent félicite la Secrétaire générale pour son plaidoyer continu en faveur de l'accès équitable aux vaccins contre ce coronavirus, marqué par l'organisation d'une conversation sur cette importante question, le 11 mars 2021. Il soutient également sa mobilisation en ce qui concerne la question climatique.

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du Secrétaire général parlementaire de l'APF, qui a mis l'accent sur la nécessité de réaffirmer la fraternité des pays et des peuples de l'espace francophone par une solidarité agissante pour prévenir et régler les crises politiques, accompagner et consolider l'Etat de droit et la démocratie, mais aussi pour répondre aux défis du terrorisme, du changement climatique ou encore de la crise sanitaire de la Covid-19. Il appelle la Francophonie à faire front uni pour travailler, dans une approche transversale, sur les enjeux du numérique, du multilinguisme et de la diversité culturelle et l'invite à célébrer plus que jamais la langue française, à l'occasion, en cette année 2021, du 400^e anniversaire de la naissance de Jean de la Fontaine et du 20^e anniversaire de la mort de Léopold Sedar Senghor.

CPF-115/2021/D1147 : Adoption d'une résolution sur le Tchad

Dans le prolongement de la présentation faite par la Secrétaire générale et de l'intervention du représentant du Tchad sur la situation dans ce pays à la suite du décès du Président Idriss Déby Itno, le Conseil permanent de la Francophonie adopte une résolution sur le Tchad.

Cette résolution salue notamment les mesures annoncées en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel, tout en demandant aux autorités de transition d'amender la Charte de Transition afin qu'elle reflète les engagements pris notamment en ce qui concerne la limitation à 18 mois de la durée de la transition et la non-éligibilité des membres du Conseil militaire de Transition aux prochaines élections. Elle soutient par ailleurs l'organisation dans les plus brefs délais d'un dialogue national inclusif afin notamment de préparer un processus électoral apaisé et demande à l'OIF d'accompagner dès que possible les initiatives prises en ce sens.

Par ailleurs, réaffirmant leur ferme attachement à l'intégrité territoriale et à la cohésion nationale du Tchad, la Secrétaire générale et les délégations ont déploré l'impact de la crise libyenne sur la sécurité et la stabilité du Tchad et de ses voisins sahéliens, et souhaité que les efforts internationaux engagés en vue de la résolution de cette crise prennent pleinement en compte leurs préoccupations

CPF-115/2021/D1148 : Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie

À la suite de l'exposé de la Secrétaire générale qui a mis l'accent sur les avancées des conclusions du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie depuis sa création, le Conseil permanent réitère son plein soutien au processus mené pour construire une Organisation rénovée dans son fonctionnement et son positionnement, et plus visible sur la scène internationale.

Le Conseil permanent entérine les conclusions des 10^e, 11^e et 12^e réunions du Groupe de réflexion sur les Orientations et la gouvernance de la Francophonie.

Il prend note avec intérêt des sujets sur lesquels l'OIF a approfondi la réflexion et qui seront débattus lors des prochaines réunions du Groupe, à savoir :

- les adhésions, notamment l'élaboration d'un formulaire d'adhésion ainsi que la question des différentes catégories de statut et des droits et devoirs de chaque catégorie ;
- les contributions statutaires, notamment la réforme du barème des contributions qui date de 2007 et les mesures concernant les arriérés de contributions ;
- la modification des règlements intérieurs, qui seront regroupés et mis en cohérence dans un Règlement unique.

CPF-115/2021/D1149 : Point d'information sur le Sommet

Le Conseil permanent a pris connaissance de la poursuite du suivi des engagements inscrits dans la Déclaration et les résolutions du Sommet d'Erevan, conduit par la présidence arménienne. Soulignant l'importance de cet exercice de présentation des actions menées afin d'assurer la cohésion de la Francophonie autour de ses valeurs, la présidence arménienne invite les États et gouvernements ainsi que les acteurs de la Charte à communiquer leurs propres initiatives, en vue du bilan complet qui sera présenté lors de la 38^e session de la CMF à Djerba.

Le Conseil permanent a également pris connaissance des informations, communiquées par la délégation de la Tunisie, sur la préparation du Sommet de Djerba qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2021. Outre les avancées au niveau logistique, le Conseil permanent prend note que les avant-projets de la Déclaration du Sommet et des résolutions sont en cours de finalisation et seront soumis aux États et gouvernements en vue de tenir la première réunion du comité *ad hoc* de rédaction des documents destinés au Sommet, le cas échéant, à la fin du mois de juillet.

La Secrétaire générale rappelle les recommandations actées par la Conférence ministérielle en faveur de l'élaboration de textes concis et opérationnels, qui faciliteront également le suivi des engagements souscrits. Partageant le souhait de mettre en place un système de suivi plus lisible, cohérent et moins lourd, elle proposera aux Etats et gouvernements un nouveau mécanisme de suivi pour la future Déclaration de Djerba. Elle rappelle en outre que le déroulement du Sommet a été repensé pour le rendre plus visible et favoriser les échanges politiques et stratégiques entre les chefs d'Etats et de gouvernements, ce qui implique de resserrer l'agenda des travaux et de limiter le nombre de participants, tout en rendant les discussions accessibles au public par une utilisation optimale des outils de communication.

Le Conseil permanent remercie la délégation d'Arménie pour le suivi régulier des engagements d'Erevan et réitère son soutien et sa confiance à la Tunisie pour la préparation et le succès du Sommet de Djerba.

CPF-115/2021/D1150: Questions de coopération et questions administratives et financières

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, portant essentiellement sur les actions menées dans le cadre des deux priorités politiques, stratégiques et programmatiques de l'OIF que sont la langue française et le numérique. En suivi des dernières réunions du Groupe de travail langue française, elle fait part de son souhait de soumettre au Sommet de Djerba une « Déclaration en faveur de la langue française et de la diversité linguistique », regroupant et renouvelant les engagements souscrits en la matière, et accompagné d'un plan d'action incluant notamment un programme de formation des diplomates et des fonctionnaires internationaux plus ambitieux et un renforcement du programme-phare de mobilité des enseignants. Elle rappelle également les actions menées dans le cadre du Dispositif de veille, d'alerte et d'action en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les organisations internationales et souligne l'importance d'être vigilants à ce que celles-ci poursuivent les efforts de modernisation de leurs outils pour garantir le multilinguisme. Elle fait état, par ailleurs, de la présence prochaine à Tokyo du Grand Témoin de la Francophonie aux Jeux Olympiques et Paralympiques, M. Thierry Marx, tout en relevant les contraintes imposées depuis mars 2020 au déploiement de sa mission du fait de la crise sanitaire. Une évaluation interne de ce dispositif de Grand Témoin est en cours.

S'agissant du numérique, la Secrétaire générale a salué les travaux d'élaboration de la Stratégie de la Francophonie numérique actualisée 2022-2026, qui sera adoptée au Sommet de Djerba, et encouragé les Etats et gouvernements dans ce processus en rappelant les cinq axes d'intervention envisagés :

- contribuer à la réduction de la fracture numérique et au renforcement de l'accès au numérique pour les populations francophones ;
- favoriser l'acquisition des compétences numériques, en particulier par les jeunes et les femmes (le programme D-CLIC y contribuera) ;
- renforcer les politiques publiques numériques ;
- améliorer la découvrabilité des contenus numériques francophones ;
- stimuler l'innovation au service de l'humain et encourager le développement inclusif et responsable de l'intelligence artificielle.

Elle a mentionné la tenue de la réunion du Réseau francophone des Ministres chargés de l'économie numérique organisée à Cotonou par le Bénin, qui en a précisé les dates, à savoir les 2 et 3 septembre 2021. Cette rencontre constituera une importante occasion de consulter les Ministres en charge du domaine sur ces priorités et d'enrichir la réflexion sur la stratégie.

A l'occasion de sa première prise de parole au Conseil permanent sur les questions de coopération, administratives et financières, le nouvel Administrateur de l'OIF, M. Geoffroi Montpetit, fait part de son plein engagement dans les grands chantiers de

transformation engagés depuis 2019 par la Secrétaire générale pour faire de l'OIF une Organisation encore plus efficace et plus agile, plus pertinente et transparente. A cet égard, il souligne la poursuite de la Politique de la consolidation de la transparence et la publication d'ici le Sommet de Djerba de tous les documents demandés. Il fait part des avancées réalisées en matière de gestion des ressources humaines, tout en soulignant la nécessité de mettre en place une véritable stratégie de ressources humaines pour accompagner la modernisation de l'OIF, incluant une refonte du Statut du personnel. S'agissant de la programmation, l'OIF a accéléré son recentrage autour de projets-phares mieux ciblés et à plus grand impact sur le terrain, et les premiers résultats atteints permettent d'envisager leur approfondissement ou leur extension en fonction des demandes reçues, des besoins identifiés et surtout des moyens disponibles et des résultats. Dans le cadre des cibles prioritaires de l'OIF que sont les femmes et les filles, l'Administrateur mentionne le grand succès du Fonds de solidarité *La Francophonie avec Elles*, dont la deuxième édition a été lancée au printemps dernier, et le développement de la plateforme RELIEFH de ressources pédagogiques qui visent à aider les enseignants à déconstruire les stéréotypes qui limitent les opportunités pour les filles. En matière de jeunesse, l'OIF a mis l'emphase sur la citoyenneté – qui passe par la reconnaissance juridique et par l'inscription à l'état civil dont l'Organisation a fait un de ses projets-phares – l'éducation, l'emploi et l'environnement. L'Administrateur informe le CPF de la signature de la convention établissant la Radio jeunesse Sahel, dont le lancement est prévu en automne prochain. Il mentionne également les actions pour une éducation de qualité du et en français notamment via les deux projets historiques IFADEM de formation des enseignants, et ELAN, qui prend en compte le contexte plurilingue, dont les renouvellements sont à l'étude. Il confirme également le succès du projet de mobilité des enseignants déployé dans une première phase au Rwanda, qui a vocation à être renforcé et étendu. Dans les domaines économique et numérique, il souligne le démarrage des premières cohortes du projet « Les Pionnières de l'entrepreneuriat francophone » pour accélérer le développement d'une quarantaine d'entreprises championnes et du projet D-CLIC qui touchera dès cette année 3 000 apprenants aux métiers du numérique, ainsi que la préparation en cours des missions économiques et commerciales dont la première est prévue du 11 au 20 octobre 2021 au Vietnam et au Cambodge. Enfin, en matière de diversité culturelle, le Fonds Images de la Francophonie a permis de soutenir 25 films et documentaires au cours des derniers mois, dont deux films font partie de la sélection du Festival de Cannes en 2021. L'Administrateur rappelle que, tant pour permettre le bon fonctionnement de l'Organisation et la cohérence d'ensemble de sa programmation que pour soutenir la transformation de l'OIF et le passage à l'échelle des projets phares, la consolidation de son budget, principalement assuré par les contributions statutaires et volontaires des Etats et gouvernements, est fondamentale. En remerciant ceux-ci pour leurs efforts dans le contexte actuel de crise, il rappelle que les arriérés de contributions s'élèvent à 5,6 millions €, et confirme la réflexion interne engagée sur de nouveaux barèmes de contributions statutaires et leur mécanisme de révision.

S'agissant des Jeux de la Francophonie, l'Administrateur présente le projet de Statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) actualisés, fondé sur une mise en cohérence par rapport aux deux autres organes subsidiaires de l'OIF et incluant une clarification du mandat du Conseil d'orientation du CIJF ainsi qu'une nouvelle composition de ce conseil, dont la dimension d'expertise serait renforcée. Il présente également le projet de Charte d'éthique des Jeux soumis au CPF. En ce qui concerne les IX^e Jeux en 2022 à Kinshasa, les derniers échanges avec le Comité national d'organisation n'ayant pas levé les fortes préoccupations sur plusieurs points problématiques, il invite le Conseil permanent à se prononcer sur les suites à donner, selon les trois options suivantes :

- poursuivre les préparatifs des Jeux de Kinshasa sans changement ;
- surseoir à la décision en dépêchant une mission technique d'experts à Kinshasa le plus rapidement possible, en association avec le Groupe des Ambassadeurs Francophones à Kinshasa pour émettre des recommandations techniques supplémentaires quant à la

poursuite ou non des préparatifs de ces Jeux, en étudiant également l'option d'un nouveau report en 2023 ;

- annuler la IX^e édition des Jeux sur la base des éléments et des constats à date, pour un retour au calendrier régulier pour la tenue des Jeux en 2025.

Par ailleurs, le Conseil permanent a entendu le rapport annuel 2020 du Comité d'audit de l'OIF, présenté, par le président du comité, M. Mounim Zaghloul. Le rapport met notamment l'accent sur les activités et les missions menées ayant conduit à identifier 17 recommandations pendantes dont 3 de niveau significatif, ainsi que sur les perspectives de 2021.

Le Conseil permanent remercie la Secrétaire générale et l'Administrateur pour leurs exposés et réitère ses vœux à ce dernier dans ses nouvelles fonctions.

Il salue l'ensemble des actions menées pour la continuité de l'activité de l'Organisation dans la situation inédite causée par la Covid-19 et le maintien d'un haut niveau d'intervention, avec de nouvelles initiatives ajustées pour répondre aux besoins pressants créés par la crise sanitaire. Il soutient notamment les actions déployées en faveur des publics-cibles que sont les femmes et les jeunes, qu'il s'agisse du Fonds *La Francophonie avec Elles*, de l'éducation et de la formation, de l'entrepreneuriat et de l'emploi ou encore du numérique. Il exprime un vif intérêt pour le projet d'élaboration d'une déclaration et d'un plan d'action en faveur de la langue française et de la diversité linguistique, en vue du Sommet de Djerba. Il soutient, par ailleurs, les premières orientations dégagées pour l'actualisation de la Stratégie de la Francophonie numérique et encourage la poursuite des travaux en vue de proposer une stratégie rénovée au Sommet de Djerba.

Le Conseil permanent réitère son plein appui à la transformation de l'OIF visant un fonctionnement plus efficace et efficient, fondé sur la transparence, l'agilité, la rigueur et la gestion axée sur les résultats, incluant l'élaboration d'une véritable stratégie de ressources humaines et le renforcement du processus de suivi-évaluation.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les recommandations de la 19^e réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie ;
- les conclusions des 6^e et 7^e réunions du Groupe de travail sur la langue française ;
- les conclusions de la 2^e réunion conjointe de la Commission économique et du Groupe de travail sur le numérique ;
- les conclusions des 6^e et 7^e réunions du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence ;
- les conclusions des 113^e et 114^e réunions de la Commission économique ;
- les conclusions des 164^e et 165^e réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations des 69^e et 70^e réunions de la Commission administrative et financière.

Ainsi, le Conseil permanent :

- entérine la décision portant sur le report de la clôture annuelle des comptes de l'OIF pour l'exercice 2020 ;
- adopte les Statuts révisés du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), sous réserve d'une nouvelle proposition concernant l'article relatif au nombre des Etats et gouvernements représentés au Conseil d'orientation du CIJF. Le CPF prend acte des treize candidatures au titre des États et gouvernements membres pour faire partie du nouveau Conseil d'orientation du CIJF sur la période 2021-2025, et tiendra compte des critères d'admissibilité, notamment le principe pour les Etats et gouvernements membres

d'être à jour dans le versement de leur contribution statutaire, du principe de la représentativité de la diversité de l'espace francophone et celui de rotation entre Etats et gouvernements membres. Les propositions faites par la Secrétaire générale concernant les 4 experts sont quant à elles approuvées, à savoir ;

- représentant des Fédérations sportives internationales : Fédération internationale de basketball (FIBA)
 - représentante des sportifs(-tives) : M^{me} Natacha Ngoye Akamabi (Congo-Brazzaville)
 - représentant des institutions culturelles internationales : M. Braïm El Mazned (Maroc)
 - représentant des artistes : M. Mathieu Lippe (Canada-Québec) ;
- adopte la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie ;
 - décide, sur recommandation de l'OIF, de se prononcer ultérieurement sur le maintien, le report ou l'annulation des IX^e Jeux de la Francophonie à Kinshasa en 2022 lors d'une session extraordinaire du Conseil permanent qui y sera consacrée, à la lumière des recommandations qui seront formulées par la mission que l'Administrateur mandatera sur place dans les meilleurs délais ;
 - dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable, désigne les personnalités suivantes : M^{me} Safiatou Alzouma Louhou (Afrique de l'Ouest) ; M^{me} Thi Cuc Phuong Nguyen (Asie-Pacifique) ; M^{me} Lovakanto Ravelomanana (Océan indien) ;
 - désigne les 11 représentants des Etats et gouvernements suivants pour siéger au Conseil d'administration de l'AUF : Cameroun ; Canada ; Canada-Québec ; Côte d'Ivoire ; Egypte ; France ; Haïti ; Maroc ; Roumanie ; Suisse ; Fédération Wallonie-Bruxelles.

CPF-115/2021/D1151 : Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde ainsi que celles de la Confémén, de la Conféjes et du Comité de suivi de la Conférence des OING et ONG.

Outre l'importante réforme des Statuts de l'AUF, validée par le Conseil d'administration et qui entreront en vigueur à l'issue de la prochaine Assemblée générale prévue en septembre 2021 à Bucarest, le recteur de l'AUF a fait part de la tenue des premières assises de Francophonie scientifique, en marge de cette assemblée qui célébrera aussi le 60^e anniversaire de l'AUF. Il a invité les Etats et gouvernements non sélectionnés ou n'ayant pas déposé leur candidature pour le prochain Conseil d'administration de l'AUF à postuler dans le cadre du renouvellement partiel – 18 places de membres à pourvoir – du Conseil scientifique qui sera également décidé lors de la même Assemblée générale. Le directeur général de TV5 Monde s'est notamment félicité de la forte augmentation de l'audience de la chaîne et du succès de la plateforme *TV5MondePlus* qui contribue à la découvrabilité des contenus francophones grâce à plus de 5 000 heures de programmes disponibles, issus des pays du Nord comme du Sud, sous-titrés en cinq langues. Le recteur de l'Université Senghor s'est réjoui de l'ouverture prochaine d'une école doctorale au sein de l'Université et de l'inauguration en septembre du nouveau site de l'Université mis à disposition par le gouvernement égyptien ainsi que de nouveaux campus de l'Université en Afrique centrale, à Madagascar à la fin de l'année et au Niger courant 2022. Le secrétaire permanent de l'AIMF a, pour sa part, souligné la réactivité dont l'Association a fait preuve face à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et mentionné l'appel des villes pour un accès équitable aux vaccins lors du colloque international sur le thème « La Ville en économie circulaire », tenu à Bordeaux les 22 et 23 mars 2021, en saluant l'action menée par la présidente de l'AIMF et la Secrétaire générale de la Francophonie à cet égard.

Par ailleurs, dans le contexte sanitaire actuel, le secrétaire général de la Confémén a souligné le succès de la plateforme *Imaginécole*, fruit d'une mobilisation francophone pour la

continuité éducative, mise en œuvre dans dix pays francophones. Il a rappelé la tenue de la 59^e session ministérielle de la Confémén, fin octobre 2021 à Marrakech, sur le thème « Langue première et langue d'enseignement : quelles stratégies pour faciliter les premiers apprentissages, la réussite scolaire et le vivre-ensemble au XXI^e siècle ? ». Le secrétaire générale de la Conféjes par intérim a fait part de la participation de la Conféjes aux travaux des 37^e et 38^e sessions ordinaires du Conseil des ministres du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), et précisé que la nouvelle secrétaire générale de la Conféjes prendra ses fonctions le 31 août 2021.

La présidente du comité de suivi de la Conférence des OING/ONG a alerté sur le fait que la crise sanitaire continue de détériorer le tissu social, engendrant le repli sur soi au moment où l'on a le plus besoin des autres. Elle s'est réjouie que la Francophonie dans son ensemble et l'OIF en particulier aient pris conscience de l'importance de l'approche holistique pour répondre aux défis complexes de l'espace francophone en associant davantage la société civile à ses actions sur le terrain, comme au Liban où elle a pris part à la mission de la Secrétaire générale effectuée en mars dernier. Elle a annoncé que la prochaine Assemblée plénière de la Conférence des OING/ONG se tiendra les 28 et 29 octobre prochains à Tunis. Dans cette perspective, la Secrétaire générale a répondu favorablement au souhait de la présidente du Comité de suivi de procéder à une nouvelle campagne d'accréditations des OING et des ONG et, en parallèle, à la désaccréditation d'un certain nombre d'organisations qui n'ont pas fait la preuve depuis 3 ans de leur engagement et mobilisation au sein de la Conférence des OING. La Secrétaire générale adressera aux membres du CPF dans les prochaines semaines, pour validation, une liste des organisations concernées par cette désaccréditation et celles proposées pour les remplacer.

Le Conseil permanent félicite les acteurs de la Charte pour leurs actions et les encourage dans la poursuite de leurs activités, plus que jamais pertinentes dans le contexte de la crise sanitaire. Il apprécie le renforcement de la coopération entre les acteurs de la Charte dont témoignent de nombreuses initiatives.

CPF-115/2021/D1152 : Questions diverses

Le Conseil permanent prend note des échanges entre le gouvernement du Québec et l'OIF sur la création d'une Représentation extérieure de l'OIF pour les Amériques et les Caraïbes, basée à Québec. La délégation québécoise estime qu'en s'appuyant sur l'économie et le développement durable, cette représentation renforcera le rayonnement de la Francophonie et mènera des programmes novateurs au bénéfice de la vitalité du français et qu'en s'ajoutant aux forces déjà déployées par l'OIF dans ces régions, elle contribuera à accroître la visibilité et l'influence de la Francophonie dans cette partie du globe.

Conformément aux textes et au relevé des décisions de la CMF de Monaco, le Conseil permanent sera appelé à se prononcer sur cette proposition lors de sa prochaine session.

CPF-115/2021/D1153 : Date et lieu des prochaines instances

Les sessions des instances prévues en 2021 se tiendront aux dates suivantes :

- 21 octobre : 116^e session du Conseil permanent à Paris, session préparatoire aux instances de Djerba ;
- 19 novembre : 38^e session de la Conférence ministérielle à Djerba ;
- 20 et 21 novembre : XVIII^e Sommet de la Francophonie à Djerba.

Tenant compte du report du XVIII^e Sommet de la Francophonie, initialement prévu en 2020, en 2021 en raison de la pandémie de la Covid-19, et au regard de l'article 3 de la Charte qui stipule que le Sommet se réunit tous les deux ans, le Conseil permanent se prononce en faveur de la tenue du XIX^e Sommet de la Francophonie en 2023 et soumet cette recommandation aux instances de Djerba pour décision.

Par ailleurs, le Conseil permanent prend note de l'appel lancé par la Secrétaire générale pour le dépôt rapide de candidatures pour l'accueil du XIX^e Sommet, en vue de la décision que le Sommet de Djerba devra prendre à ce sujet.

CPF-115/2021/D1154 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 115^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.